

## **Conseil municipal du lundi 8 juin 2009**

Le lundi huit juin deux mille neuf, le conseil municipal s'est réuni sur convocation de Monsieur Bertrand ASTRIC, Maire. Tous les membres étaient présents, sauf : Mme Isabelle VEYRY, absente excusée, procuration à M. Bernard BONNOT; Mme Josiane RUFFION, absente excusée, procuration à M. Bertrand ASTRIC

Mme Céline DEVANNE a été élue secrétaire de séance.

Les comptes rendus des séances du 6 avril 2009 et du 4 mai 2009 n'appellent pas d'observations. Ils sont validés comme tel par le Conseil Municipal.

### **Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion : convention**

Le Maire expose que les Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion ont été sélectionnés pour effectuer l'entretien annuel et la plantation des massifs de la commune. Afin de finaliser administrativement ce dossier, il convient de signer une convention dont le maire donne lecture.

Lecture entendue le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité** et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

### **Modification des statuts du SIVOM de Boussières**

Le Maire expose que le SIVOM de Boussières a délibéré le 13 mars 2009 afin de modifier ses statuts à la demande des communes de Boussières et de Larnod. En effet chacune de ces communes souhaitent réduire leur participation à la « compétence entretien général ». Le financement de la compétence se répartit en 92 parts entre les communes membres. Avec les nouveaux statuts, il se ferait sur 90 parts, la commune de Boussières passant de 30 à 29 parts et la commune de Larnod passant de 15 à 14 parts. Le Maire donne lecture de la délibération du SIVOM. Le conseil municipal de chaque commune membre doit délibérer pour valider ces nouveaux statuts

Lecture entendue le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité** la modification des statuts du SIVOM de Boussières.

### **Participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement**

Le Maire présente au conseil municipal la demande de participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement ( FSL).

Ce fonds, mis en place en 1991, est alimenté avec des crédits de l'État, du Conseil Général, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote-part sur la base de 0,61 € par habitant.

Le maire demande au conseil de statuer sur cette demande.

La part de la commune, s'élevant à la somme de 1081 habitants x 0.61 € = 659,41 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide **à l'unanimité** de participer au FSL.

### **Participation de la commune au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en difficultés (FAAD)**

Le Maire présente au conseil municipal la demande de participation de la commune au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD)

Ce fonds, mis en place en 1990, est alimenté avec des crédits de l'État, du Conseil Général, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote-part sur la base de 0,30 € par habitant.

Le maire demande au conseil de statuer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **décide à l'unanimité** de participer au FAAD.

La part de la commune, s'élevant à la somme de 1081 habitants x 0.30 € = 324.30 €

### **Service de remplacement du Centre de Gestion du Doubs**

Le Maire expose que le Centre de Gestion du Doubs a créé un service de remplacement, afin de pallier à l'absence momentanée de fonctionnaires territoriaux ou pour des besoins occasionnels.

Le Maire rappelle que l'adjoint administratif étant en arrêt maladie, il convient de pourvoir à son remplacement.

L'exposé du maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** donne son accord et autorise le Maire en cas de besoin de recourir à ce service mise en place par le Centre de Gestion du Doubs.

### **Consignation des indemnités versées à l'indivision Pierre Poulet à la Caisse des Dépôts et de Consignation**

Le Maire rappelle que suite à l'ordonnance d'expropriation concernant la parcelle ZB n°517 prononcée par le juge le 17 juin 2008, des indemnités doivent être versées aux membres de l'indivision Pierre Poulet. Une somme de 4 650 € a été versée par mandat administratif à Maître Chevriaux notaire en charge de la succession Pierre Poulet. La succession n'étant à ce jour pas encore prononcée le notaire a retourné la somme versée au Trésor Public de Saint-Vit.

Le Maire précise que dans ce cas la réglementation prévoit de consigner l'indemnité d'expropriation, en cas d'obstacles au paiement des indemnités, auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignation.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** de consigner les indemnités dues à l'indivision Pierre Poulet auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignation.

### **Versement d'une subvention au club « l'Etoile Sportive de Saint-Ferjeux »**

Le Maire expose qu'une course cycliste s'est déroulée le dimanche 31 mai 2009 sur les communes de Boussières et de Thoraise. Il rappelle que le club l'Etoile Sportive de Saint Ferjeux a sollicité une subvention. Le Maire propose de répondre favorablement à cette demande et d'allouer une subvention de 100 €.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipale, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité** le versement d'une subvention de 100 € club l'Etoile Sportive de Saint Ferjeux.

### **Aire de jeux multisports : demande de subvention au Conseil Régional de Franche-Comté**

Le Maire expose que suite à l'agrandissement de la salle des fêtes, l'espace de jeux pour les jeunes de la commune s'est considérablement réduit. Le terrain de hand-ball ayant par exemple été démonté suite à cette rénovation. De plus les écoles ne peuvent depuis plus pratiquer correctement de sports collectifs.

Enfin il rappelle la proposition qui avait été faite pendant les élections de construire un terrain multisports pour que les jeunes de tout âge ainsi que les écoles puissent jouer à différent type de sports.

Le projet consiste en la création d'une plate forme multisport d'une surface de 18 x 40 mètres et permettrait la pratique de toutes sortes de sports de balles type : handball, football, volley-ball et basket-ball. Il présente l'estimation chiffrée du projet dressée la société Kompan qui s'élève à 49 974,38 € TTC.

Le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional de Franche-Comté. Il précise que le taux de subvention possible s'élève à 15 % et que le montant de la dépense subventionnable est plafonnée à 50 000 € HT.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents :

- s'engage à financer et à exécuter les travaux de création d'une plateforme multisport dont le montant s'élève à 41 784,60 € HT.
- se prononce sur le plan de financement suivant :

Dépenses	:	41 784,60 €
Montant subventionnable	:	50 000,00 €
Subvention Conseil Régional (15%)	:	6 267,69 €
Subvention Conseil Général (26 %)	:	10 863,99 €
CAF	:	4 500,00 €
Emprunt	:	10 000,00 €
Autofinancement	:	10 152,92 €
TVA	:	8 189,78 €
<b>Total TTC</b>	<b>:</b>	<b>49 974,38 €</b>
- sollicite l'aide financière du Conseil Régional
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention
- s'engage à entreprendre les travaux dans un délais de 18 mois et à les terminer dans les 3 ans suivant la date de notification de la décision attributive de subvention.

#### **Aire de jeux multisports : demande de subvention au Conseil Général du Doubs**

Le Maire expose que suite à l'agrandissement de la salle des fêtes, l'espace de jeux pour les jeunes de la commune s'est considérablement réduit. Le terrain de hand-ball ayant par exemple été démonté suite à cette rénovation. De plus les écoles ne peuvent depuis plus pratiquer correctement de sports collectifs.

Enfin il rappelle la proposition qui avait été faite pendant les élections de construire un terrain multisports pour que les jeunes de tout age ainsi que les écoles puissent jouer à différent type de sports.

Le projet consiste en la création d'une plate forme multisport d'une surface de 18 x 40 mètres et permettrait la pratique de toutes sortes de sports de balles type : handball, football, volley-ball et basket-ball. Il présente l'estimation chiffrée du projet dressée la société Kompan qui s'élève à 49 974,38 € TTC.

Le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général du Doubs. Il précise que le taux de subvention possible s'élève à 26 % et que le montant de la dépense subventionnable est plafonnée à 55 000 € HT.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents :

- s'engage à financer et à exécuter les travaux de création d'une plateforme multisport dont le montant s'élève à 41 784,60 € HT.
- se prononce sur le plan de financement suivant :

Dépenses	:	41 784,60 €
Montant subventionnable	:	50 000,00 €
Subvention Conseil Régional (15%)	:	6 267,69 €
Subvention Conseil Général (26 %)	:	10 863,99 €
CAF	:	4 500,00 €
Emprunt	:	10 000,00 €
Autofinancement	:	10 152,92 €
TVA	:	8 189,78 €
<b>Total TTC</b>	<b>:</b>	<b>49 974,38 €</b>
- sollicite l'aide financière du Conseil Général du Doubs
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention
- s'engage à réaliser les travaux dans les 2 ans suivant la date de notification de la décision attributive de subvention.

#### **Aire de jeux multisports : demande de subvention auprès de la CAF de Besançon**

Le Maire expose que suite à l'agrandissement de la salle des fêtes, l'espace de jeux pour les jeunes de la commune s'est considérablement réduit. Le terrain de hand-ball ayant par exemple été démonté suite à cette rénovation. De plus les écoles ne peuvent depuis plus pratiquer correctement de sports collectifs.

Enfin il rappelle la proposition qui avait été faite pendant les élections de construire un terrain multisports pour que les jeunes de tout âge ainsi que les écoles puissent jouer à différent type de sports.

Le projet consiste en la création d'une plate forme multisport d'une surface de 18 x 40 mètres et permettrait la pratique de toutes sortes de sports de balles type : handball, football, volley-ball et basket-ball. Il présente l'estimation chiffrée du projet dressée la société Kompan qui s'élève à 49 974,38 € TTC.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents :

- Sollicite l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse
- Autorise le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès de la CAF de Besançon pour l'aménagement d'une aire multisports sur la commune.

### **Comité des fêtes**

La Star Ac 2009 des 29 et 30 août s'organisent. La prochaine réunion est prévu à Busy le 18 juin 2009.

### **Questions diverses**

- Eclairage public Planche Ronde : le changement du transformateur éclairant le quartier de Planche Ronde aura lieu semaine 25 pour une mise en service probable vers la mi-août. Une fois en service l'éclairage public du secteur pourra être rétabli.
- Des panneaux de voies sans issue seront installés rue des Frênes et rue des Charmilles
- Bureau de Poste de Boussières : le Maire informe le conseil de la réunion avec la responsable du bureau de Poste de Saint-Vit. La Poste envisage la fermeture du bureau de Poste de Boussières tous les matins sauf le samedi. Le Maire fait part de son attachement au maintien des horaires actuels du bureau, d'une part parce que le taux de fréquentation est de + 20 % par rapport à l'ancien bureau de poste et d'autre part la fermeture du bureau le matin c'est à court terme la fermeture complète du bureau. Le Maire propose de mener une action de soutien avec les maires des communes environnantes et d'informer la population de la situation.

- Aménagement d'une Agora à la Maison des Loups

Le Maire présente le projet d'aménagement d'une agora derrière la Maison des Loups. Il précise que ce projet fait partie du projet de l'architecte qui a dessiné les plans de l'extension de la MDL. Le projet consiste à structurer la butte en gradin sur une longueur de 30 mètres. Le coût estimé des travaux s'élève entre 15 000 € et 20 000 €. Le Maire précise qu'un premier sondage dans la butte sera réalisé afin de connaître la structure de la roche et de vérifier la faisabilité des travaux.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de réaliser ces travaux par :

- **5 voix contre**
- **10 voix pour**

- Conseil Municipal des Jeunes : les 14 nouveaux élus se réuniront le mardi 16 juin. Il est proposé aux membres du conseil un parrainage avec un enfant du conseil municipal des jeunes

- Grippe A : le maire informe le conseil que suite à une réunion à la Préfecture, la France métropolitaine est un alerte 5. Mme Isabelle Chataigner est en charge du suivi de ce dossier.
- Station épuration de Boussières-Papeteries : un problème de fonctionnement depuis quelques jours dû vraisemblablement à la présence de solvant. Des solutions sont à l'étude en partenariat avec le SATESE du conseil général du Doubs
- Vente de Bois : toutes les grumes ont été vendues au prix de retrait à la société Manzoni.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30**